GESTION LOCATIVE DES BIENS COMMUNAUX

Visa du Service :

Visa de M. le Secrétaire :

Nombre d'exemplaires : 3

Projet de délibération - Conseil communal du 27 janvier 2020

SEANCE PUBLIQUE

Nº * - Gestion Locative des Biens Communaux – Immeubles sis Quai de la Batte, nº 7 et 9 –
Mandat de gestion à LOGEO asbl - Renouvellement.

LE CONSEIL,

Vu l'article 1222-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation;

Attendu que les immeubles appartenant à la Ville de Verviers, sis quai de la Batte n° 7 et n° 9 ont fait l'objet de contrats de gestion distincts d'une durée de trois ans passés avec l'asbl LOGEO en 2010, renouvelés en 2013 et 2016;

Vu le projet de contrat identique, de gestion groupé entre l'asbl LOGEO (agence immobilière sociale) et la Ville concernant la gestion desdits immeubles sis quai de la Batte 7 et 9;

Vu le rapport du service inclus dans le dossier présenté au Collège du 17 décembre 2019;

Vu l'avis émis par la Section de Madame la Bourgmestre en date du *;

Par X voix contre X et X abstentions

DECIDE

Art. 1er : D'approuver le renouvellement du contrat de gestion entre l'asbl LOGEO et la Ville de Verviers concernant la gestion des immeubles sis quai de la Batte 7 et quai de la Batte 9 pour une durée de 3 ans.

La présente délibération sera annexée au contrat de gestion.